



**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SYNDICAT MIXTE DÉPARTEMENTAL DE L'EAU
ET DE L'ASSAINISSEMENT**

DÉLIBÉRATION N°DELCA25_07_0011

OBJET :

Renouvellement d'une ligne de trésorerie

L'an deux mille vingt cinq, le un juillet, le Conseil d'Administration du Syndicat Mixte Départemental de l'Eau et de l'Assainissement, dûment convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Mme Christine TEQUI, Présidente du SMDEA.

PRÉSENTS :

Christine TEQUI, Alain MAYODON, Thierry PORTET, Marc SANCHEZ, Raymond BERDOU, Jacques ESCANDE, Pierre VIEL, Alain ROCHE, Alain METGE, Daniel BESNARD, Elisabeth CLAIN, Jean-Claude SERRES, Joelle EYCHENNE

ABSENTS :

Louis MARETTE, Christian LOUBET, Jean-Pierre BOIX, Francis MAGDALOU, Henri BENABENT, Alain GARNIER, Jean-Michel SOLER

PROCURATIONS :

Jérôme BLASQUEZ donne pouvoir à Elisabeth CLAIN
Jean-Paul FERRE donne pouvoir à Christine TEQUI

Secrétaire de séance : Mme Elisabeth CLAIN

En préambule, Madame la Présidente rappelle aux membres du Conseil d'Administration les lignes de trésorerie souscrites en vigueur actuellement :

	Caisse d'Epargne (1)	Crédit Mutuel (2)	La Banque Postale (3)
Montant	4.9 M€	4.9 M€	4.9 M€
Index bancaire	Ester	Euribor 3Mois	Ester
Marge bancaire	0.50%	0.55%	0.65%
Commissions diverses	2 500 € comm. d'engagement 0.08 % comm. de non utilisation	3 000 € comm. d'engagement	2 450 € comm. d'engagement

(1) Ligne de trésorerie active jusqu'au 20 octobre 2025

(2) Ligne de trésorerie active jusqu'au 14 décembre 2025

(3) Ligne de trésorerie active jusqu'au 01 août 2025

Au 30 juin 2025, la mobilisation de ces lignes de trésorerie était la suivante :

Titulaire contrat	Montant total (€)	Utilisation (€)	Disponibilités (€)
Caisse d'Epargne (1)	4 900 000	3 000 000	1 900 000
Crédit Mutuel (2)	4 900 000	4 900 000	0
La Banque Postale (3)	4 900 000	0	4 900 000
TOTAL	14 700 000	7 900 000	6 800 000

Il convient de renouveler le contrat de ligne de trésorerie arrivant à échéance le 01/08/2025 (3).

Le 05 juin 2025, une consultation pour une ligne d'un montant équivalent de 4 900 000 € a donc été engagée auprès des banques suivantes :

AGENCE FRANCE LOCALE – CREDIT AGRICOLE – CAISSE D'EPARGNE – CREDIT MUTUEL – BANQUE POSTALE – SOCIETE GENERALE

Trois établissements bancaires nous ont adressé des offres : AFL, CAISSE D'EPARGNE et BANQUE POSTALE

Il est proposé, après analyse financière, de retenir l'offre de la CAISSE D'EPARGNE à taux variable ESTER + 0,50 %.

A titre indicatif, au 30/06/2025, la valeur de l'ESTER est de 1.928 %, celle de l'EURIBOR 03M de 1.980 %.

Ouï l'exposé de Mme TEQUI et après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **APPROUVE**,
Ladite analyse,
- **AUTORISE**,
Madame la Présidente à signer tout document afférent.